

Département de Loir-et-Cher  
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

20/01/2022

**Séance du 27 Janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 20 janvier 2022 s'est réuni, à la salle polyvalente, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 21 janvier 2022.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Guy DUCHOSSOIS - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT- François VIGREUX - Evelyne CAIL - Patrick MOREL - Annik MOREL- Sylvain DECOURS - Benoit DEFFIE.

**Absents excusés :** Jean-Luc ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX.

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur François VIGREUX est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b><u>N° 05/2022</u></b>	<b>OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE 61EME TOUR DE LOIR ET CHER</b>	<b>7. Finances locales 7.5 subvention</b>
--------------------------	--	---

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame la maire présente aux membres du conseil municipal, la demande de subvention de l'Association Tour du Loir-et-Cher, afin d'organiser le 61ème Tour du Loir-et-Cher, course cycliste, « E. Provost », Prix du Conseil Général et des Municipalités Sportives, qui se déroulera du 13 au 17 avril 2022.

L'association demande au conseil municipal, une subvention d'organisation pour 2022, en fonction du nombre d'habitants, soit  $0,12 \text{ €} \times 1\,040 = 124,80 \text{ €}$

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'arrondir cette somme et de verser une subvention de 130,00 € en 2022, à l'association Tour du Loir-et-Cher.

La Maire,  
  
Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 1/02/2022 et de la publication le 1/02/2022

La Maire,  
  
Françoise PLAT